



Avis D'Attribution Provisoire De Marché

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°07/DR ORAN /AADL /2026/ DU 20/01/2026

Conformément aux dispositions des articles **65,82 et 160** du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des dispositions de la Loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL), Direction régionale Oran, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre N°07/DR ORAN/AADL /2026 du 20/01/2025, relatif à La Réalisation DE 1000 LOGEMENTS LOCATION- VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 05(HPC 36, HPC 37, HPC 38) POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE, WILAYA D'ORAN Que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Désignation	Attribution provisoire du marché	Montant de la soumission DA/TTC	Montant (corrigé et Attribué) DA/TTC	Note Techni que /100 Points	Critère de choix	Délai (Mois)
LA REALISATION DE 1000 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 05 (HPC 36, HPC 37, HPC 38) POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE, WILAYA D'ORAN	SPA CSCEC ALGERIE NIF 099816000412180	4 753 023 749,57	4 677 194 310,01	85,23	soumissionnaire pré-qualifié techniquement et dont l'offre financière est la plus avantageuse correspondante à l'offre la moins disante	26 Mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau de la direction Régionale AADL - ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux (écrite ou électroniques) ou dans le BOMOP ou Portail électronique.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire sise à AIN ALLAH –DELY IBRAHIM – Alger qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux (écrite ou électroniques) ou dans le BOMOP ou Portail électronique.

Si les dates limites sus –indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant..

**Le Directeur Régional
De l'AADL D'Oran**